

# CHARTRE DU BENEVOLE DE TETE EN L'AIR

Vous avez bien voulu, en donnant un peu de votre temps à **Tête en l'Air**, participer aux actions qu'elle mène et nous vous en remercions.  
Cette Charte n'a d'autre but que de fixer les limites de notre engagement mutuel.

## Chaque bénévole s'engage vis-à-vis de **Tête en l'Air** à

- 1- Adhérer aux actions de **Tête en l'Air** : Alerter, Accompagner et Informer.
- 2- Se considérer comme acteur du développement de **Tête en l'Air**.
- 3- Participer aux réunions des membres de l'association.
- 4- Assurer avec sérieux, discrétion et régularité l'activité choisie.
- 5- Suivre, pour les écoutants (petits déjeuners et téléphone), les actions de formation proposées et participer aux supervisions.
- 6- Tenir informé **Tête en l'Air** de toute modification éventuelle des disponibilités.

*Pour l'association Tête en l'Air,  
Sophie Rougnon,  
Présidente*

*Le Bénévole,*